



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240409-C20240409_19_F-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
Didier PALLUCCA	à	Régis HEIL
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 41

Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



19. Objet : Budget annexe Assainissement non-collectif (SPANC) - Approbation du compte de gestion 2023, vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 2311-5, R. 2311-11,

Considérant le compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement non-collectif établi par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable à Hayange,

Considérant le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement non-collectif présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la concordance des écritures et résultats comptables du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement non-collectif,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables ci-dessous :

CA 2023	Résultat de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat net antérieur	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	11 636,42 €		11 636,42 €	17 678,09 €	14 815,00 €	- 2 863,09 €	8 773,33 €
Investissement							
TOTAL	11 636,42 €		11 636,42 €	17 678,09 €	14 815,00 €	- 2 863,09 €	8 773,33 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global de clôture							8 773,33 €

Le résultat comptable de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 8 773,33 € qui peut faire l'objet d'un report en recettes en section de fonctionnement. Le budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2023 du budget annexe assainissement non-collectif établi par Madame la Responsable du Service Gestion Comptable à Hayange,
- d'adopter le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement non-collectif présenté, conforme au compte de gestion 2023,
- de reporter la somme de 8 773,33 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2024.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

